L'ÉQUIPE

L'équipe d'encadrement est formée de professionnelles de la petite enfance :

- 1 directrice : Infirmière puéricultrice diplômée d'Etat
- 1 auxiliaire de puériculture,
- 2 assistantes d'accueil, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.





Rencontres intergénérationnelles avec les résidents du Foyer Marcel Grandclerc

TARIF ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les tarifs sont calculés à l'heure en fonction des ressources et du nombre d'enfants au sein de la famille.

Pour s'inscrire, un dossier d'admission est à remplir (photocopie des vaccinations, autorisation de soins d'urgences, numéro d'allocataire, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...).







Halte-Garderie "LA RÉCRÉ"

Centre de Loisirs Léo Lagrange
Chemin du Bois la Dame
54510 Tomblaine
☎03.83.20.13.52
06.79.88.30.88

Commune de TOMBLAINE

PRÉAMBULE

La halte-garderie "la récré" est un service d'accueil occasionnel de la ville de Tomblaine, elle accueille les enfants de2 mois et demi à 6 ans.

Elle s'adresse aux parents qui souhaitent se libérer quelques heures et permettre à leur enfant d'avoir des activités d'éveil dans un lieu collectif, convivial et sécurisant.





LIEU ET TEMPS D'OUVERTURE

En période scolaire :
Chalet de la Petite Enfance, Chemin du Bois la Dame :
Les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 17 h
et les vendredis de 8 h 30 à 16 h.

Pendant les vacances scolaires :
école maternelle Badinter, Place des Arts
aux mêmes jours et horaires

Lors des journées continues, les repas fournis par les parents peuvent être pris à la Halte-Garderie. Les repas sont préparés et fournis par la restauration scolaire. Tous les jours, matin et après-midi, des activités d'éveil sont proposées aux enfants :

- activités manuelles, psychomotricité, jeux de logique, de mémoire, histoires, chansons, jeux extérieurs…).

L' enfant va rencontrer et jouer avec des enfants de son âge et développer sa sociabilité.

MODALITÉS D'ACCUEIL ET ADAPTATION

La récré peut accueillir jusqu'à 16 enfants simultanément.

Une période d'adaptation est prévue afin de permettre à l'enfant et ses parents de se sentir en confiance et faciliter l'intégration.

Cette période est déterminée en concertation avec la directrice et les parents pour le bien-être de l'enfant. Ce sont une première rencontre lors de l'inscription, puis des temps d'accueil qui augmenteront progressivement jusqu'à ce que la séparation soit acceptée sereinement.

